

# Soutenez notre **action** pour le **remboursement** des médicaments à base de **plantes médicinales**

## Seuls remboursés

A quelques exceptions près, les médicaments chimiques sont **les seuls médicaments** à être pris en charge par l'assurance maladie et donc remboursés.

Les plantes médicinales n'étant pas prises en charge, les patients à revenus modestes n'ont donc à l'heure actuelle pas d'autre possibilité que les médicaments chimiques pour se soigner. Pourquoi cette discrimination ?

## Evaluation de l'efficacité

Il est normal d'évaluer l'efficacité des médicaments et de limiter les remboursements à ceux qui font la preuve de leur efficacité.

Il est cependant anormal que certaines plantes médicinales et spécialités pharmaceutiques à base de plantes, qui ont fait la preuve de leur efficacité dans des pathologies bien identifiées, et dont il est clairement admis qu'elles ont un impact positif en terme de santé ne soient pas prises en charge par l'assurance maladie.

## Un choix raisonné

Se soigner par les plantes n'est ni une coquetterie ni une lubie. C'est un choix raisonné, et raisonnable pour la santé. Les plantes médicinales sont efficaces dans de nombreuses pathologies. De nombreux médicaments trouvent d'ailleurs leur origine dans les plantes. Convenablement utilisées, les effets secondaires des plantes médicinales sont presque inexistantes, alors que se découvrent à l'usage de nombreux effets secondaires dus aux médicaments chimiques.

## Pour le remboursement des médicaments à base de plantes médicinales.

Les plantes médicinales doivent faire l'objet d'une évaluation objective, en toute transparence. Cette évaluation doit permettre de définir les plantes médicinales qui, dans diverses situations pathologiques, méritent d'être prises en charge au titre de l'assurance maladie.

Nous demandons au Ministre de la santé de nommer une commission d'évaluation, à laquelle Hippocratus souhaite être associé.

## Soutenir notre action

Si vous vous sentez concernés par cette action, soutenez-nous. Il nous faut recueillir un très grand nombre de signatures pour être entendus. Nous sommes en période électorale, c'est le moment de faire entendre notre voix pour le remboursement des médicaments à base de plantes médicinales.

Allez signer le manifeste sur le site [www.hippocratus.com](http://www.hippocratus.com) et transmettez le au plus grand nombre de gens concernés.



Organisme de formation déclaré à la DDTEFP sous le n° 93131053713

Adresse : Immeuble Circé - 131, avenue du Prado 13008 MARSEILLE

SIREN 439 036 369 RCS MARSEILLE

Tél : 04 91 22 60 78 Fax : 04 91 32 64 56 E-mail : [admin@hippocratus.com](mailto:admin@hippocratus.com)

[www.hippocratus.com](http://www.hippocratus.com)